

**Réduire la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques
par une campagne de communication ?**

Une synthèse de la littérature

Dr Béatrice Lamboy, PhD

Direction des affaires scientifiques, Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé
(INPES), France

Toute correspondance concernant cet article doit être adressée à :

Dr Béatrice Lamboy : Direction des affaires scientifiques, Institut National de Prévention et d'Education pour la
Santé (INPES), 42, boulevard de la Libération, 93 203 Saint-Denis, France

beatrice.lamboy@inpes.sante.fr

Résumé

La lutte contre la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques représente un axe majeur des politiques publiques dans le domaine de la santé mentale. Au niveau international, de nombreux programmes de destigmatisation ont été développés ces dernières années (campagnes de communication généralistes ou plus ciblées, programmes d'actions). Cependant, peu de recherches évaluatives ont été réalisées dans le domaine. Les quelques études portant sur les campagnes de communication n'ont pas pu montrer d'effets significatifs. Les actions les plus prometteuses seraient celles qui favorisent la rencontre et les échanges avec les personnes souffrant de troubles psychiques. Les campagnes généralistes et ponctuelles sont largement remises en question. Enfin, un certain nombre de problèmes ne permet pas d'envisager une telle action de façon favorable : absence de définition opérationnelle de la stigmatisation, limites ambiguës entre préjugés stigmatisants et faits avérés, objectifs des programmes flous et imprécis, motivations ambivalentes des porteurs des actions, non évaluation du poids et des conséquences effectives de la stigmatisation dans le vécu des personnes souffrant de troubles psychiques. Enfin, l'appartenance des actions anti-stigma au champ de la réhabilitation est aussi rappelée.